

Rectifications

Nouvelles annales de mathématiques 2^e série, tome 14
(1875), p. 191-192

<http://www.numdam.org/item?id=NAM_1875_2_14__191_1>

© Nouvelles annales de mathématiques, 1875, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Nouvelles annales de mathématiques » implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

RECTIFICATIONS.

Tome XIII, 2^e série, page 569, ligne 2 : *au lieu de* élevé à la puissance égale à la quantité de chiffres du nombre, par cette même puissance de 10, *lisez* : élevé à la puissance égale à la quantité de chiffres du nombre, *diminué du double du nombre*, par cette même puissance de 10.

Page 570, ligne 3, en remontant : à la suite de l'énoncé de la loi VII, *il faut lire* : Écrivant les restes sous les chiffres de la

période, le premier *reste* sous le *premier chiffre de la période*, le second *reste* sous le *second chiffre de la période*, et ainsi de suite, on obtient deux lignes horizontales renfermant chacune autant de nombres qu'il y a de chiffres dans la période. Si l'on additionne les nombres correspondants de ces deux lignes et que l'on partage la ligne horizontale des sommes en deux parties égales, on constate la propriété suivante.